



CAPD du Mercredi 3 février 2016 : les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rendent compte

Une CAPD fleuve où les élu(e)s du SNUipp n'ont pas ménagé leur peine et sont intervenus sur l'ensemble des questions à l'ordre du jour de cette CAPD.

A noter que l'IA avait refusé d'inscrire à l'ordre du jour de cette CAPD certaines questions diverses posées par le SNUipp (notamment précisions sur la nouvelle circulaire frais de déplacements ; possibilité pour les brigades d'avoir un récapitulatif fiable de leurs remplacements et des ISSR ; problème des envois directs aux écoles de la part du Rectorat ; modalités de calcul de l'indemnité stagiaires (application de la circulaire) ; formation continue des personnels RASED ; stages de formation continue annulés des directeurs, etc...)

Nous avons fait, à ce sujet, une déclaration liminaire avant l'ouverture de cette Capd demandant le rajout de l'ensemble des questions diverses à l'ordre du jour de cette CAPD comme cela est prévu dans le règlement intérieur de la Capd.

L'IA a répondu qu'une réponse écrite serait faite mettant en avant des horaires contraints ce jour. Pour le SNUipp, c'est bien une discussion qui doit s'engager sur ces points et nous avons contesté toute réponse passant par des écrits purement formels.

A notre demande, l'IA s'est engagé à nous recevoir en audience dès la rentrée.

A l'ordre du jour :

1) Liste d'aptitude DIRECTION d'école

73 collègues ont passé l'entretien dont 61 avis favorables.

Le SNUipp est intervenu sur plusieurs situations pour mettre en avant les arguments de collègues ayant eu des avis défavorables et pointé certains avis très sévères non compris par les collègues les laissant pour certains très « désabusés » et affectés.

L'IA a cependant maintenu l'ensemble des 12 avis défavorables.

14 collègues sont également inscrits sur cette liste d'aptitude pour avoir assuré cette année un intérim de direction.

Le SNUipp a prévenu l'ensemble des collègues concernés.

2) Listes d'aptitudes / Postes à exigences particulières

27 demandes tous postes confondus ; 20 avis favorables

7 MAI

3 Direction Section Internationale dont 1 avis défavorable

9 Plus de Maîtres que de classes dont 2 avec avis défavorable

6 ERH dont 3 avec avis défavorables

1 coordonnateur classe relais

1 demande pour adjoint Ecole française de Vintimille mais avis défavorable

Aucune demande pour le poste d'ERH auprès des établissements sociaux et médicaux ni

pour le Centre de ressources Langues. En cas de vacance de poste, comme suite à notre demande, un appel sera lancé dans les écoles.

Le SNUipp-Fsu a redit son opposition aux nouvelles dispositions mises en place, suite à une circulaire ministérielle, concernant les **postes de Conseillers pédagogiques**, ceux-ci devant désormais des postes à profils (l'IA pouvant, après entretien avec avis favorable, affecter tout collègue hors barème...).

Nous avons demandé que les collègues actuellement déjà conseillers pédagogiques n'aient pas à repasser un entretien s'ils souhaitent demander un autre poste de CPC qui serait vacant. On touche là l'aberration la plus totale face à des collègues qui au quotidien exercent ces fonctions, pour certains depuis longtemps ! Cela ne fait pas partie de la circulaire ministérielle et constituerait dès lors une « interprétation locale » ce que nous contestons.

L'IA a dit vouloir réfléchir à ce point.. et a précisé qu'il s'engageait à ne pas refaire passer un entretien aux CPC actuellement en poste souhaitant rester sur leur poste (!?! sic) .
Nous reparlerons de ce point lors de notre audience prochaine.

3) Règles du mouvement 2016.

Beaucoup de règles restent identiques à l'an dernier.

Un groupe de travail s'étant déjà réuni en amont, tous les points n'ont pas été ré abordés, l'IA ayant déjà pris des décisions sur plusieurs points. **Sans que cela soit exhaustif, plusieurs points abordés par le SNUipp malgré tout.**

Le SNUipp a cependant réaffirmé son opposition à l'**obligation des 3 vœux géographiques** qui reste pour beaucoup de collègues une difficulté majeure, leur imposant des choix contraints dans le cadre du mouvement à TD. Malgré nos interventions, l'IA maintient cette règle.

Nous avons également rappelé notre demande récurrente de voir prendre en compte les durées de **Congé parental** (après 2012 selon les textes) dans le calcul de l'ancienneté, que ce soit sous la forme d'un logiciel ou « manuellement ». L'IA a précisé espérer la mise en place d'un logiciel ministériel sous peu mais que, sans cet outil, ce travail ne serait pas mené par ses services car trop lourd à gérer. Si nous contestons pas la gestion lourde des dossiers et le manque de réactivité du Ministère, il n'en demeure pas moins que ce sont les collègues qui en paient les frais. Le SNUipp poursuit également ses interventions nationales sur ce sujet.

Le SNUipp a également **redemandé l'ouverture du serveur au mouvement provisoire** pour permettre un réel choix aux collègues.

A noter que l'an prochain, le même dispositif sera mis en place concernant les stagiaires (doublette sur un même poste en alternance a priori encore 3 semaines/3 semaines – le SNUipp avait porté, lors du dernier Conseil de Formation, une toute autre demande suite aux sondages réalisés auprès des stagiaires et des écoles...).

Tous les postes seront bloqués pour les stagiaires dès le TD (malgré nos demandes de bloquer également des postes provisoires afin de ne pas encore plus bloquer le mouvement des collègues). **Nous avons redit la nécessité de ne plus bloquer des postes dans les écoles qui ont déjà accueilli des stagiaires.**



Sur la question des temps partiel, nouvelle demande pour mettre en place le 80% hebdomadaire. L'IA, mettant en avant le risque de « dégrader le travail auprès des élèves » (!? sic) maintient cependant les seules modalités actuelles (50% ; 75% ; 50% annualisé ; 80% annualisé dans le cadre des demandes de droit).

Concernant les stagiaires qui participent au mouvement (futurs T1), ils pourront demander des postes fléchés sous réserve de validation de leur Master.

A NOTER que, suite aux interventions du SNUipp lors du Ctsd, les postes « PDMQDC » et « Accueil de moins de 3 ans » qui arrivent à l'échéance des 3 ans, sont pérennisés. Les collègues en poste vont être interrogés par l'IA pour savoir s'ils souhaitent y être nommés à TD ou le cas échéant retrouver leur ancien poste s'ils en avaient un.

A noter aussi que dans le cadre du mouvement des TRS et suite aux demandes du SNUipp, les 1/3 de décharge de direction seront proposées aux collègues TRS à TD si possibilité de regroupement dans une même circonscription.

**Le calendrier prévisionnel du mouvement est maintenu
Ouverture du serveur lprof du 22 mars au 3 avril 2016
Capd du TD 17 mai**



4) Positions administratives : Réintégration. Congé parental ; Disponibilité ; Détachement.

Le SNUipp-Fsu avait en amont de cette Capd demandé à plusieurs reprises la prise en compte de l'ensemble des demandes de disponibilité quelle qu'en soit la raison.

Le département est aujourd'hui « à l'équilibre » et l'IA a d'ores et déjà précisé qu'il recherchait le plus possible d'ineat le moment venu.

Toutes les demandes ont été acceptées.

A noter que pour les **détachements**, accord sous réserve de l'accord du Ministère. A NOTER que les collègues perdent leur poste à TD, qui sera proposé dans le cadre du mouvement (... ou bloqué pour des stagiaires...) si le détachement est accepté avant que le mouvement ne commence.

Le SNUipp a prévenu l'ensemble des intéressés.

5) Bonifications exceptionnelles de 800 points / demande de changement de département.

7 demandes avaient étudiées lors d'un groupe de travail préalable en fonction notamment de l'avis médical porté par le médecin de prévention.

2 collègues pourront « bénéficier » de cette bonification.

Le SNUipp-Fsu a rappelé les résultats catastrophiques des permutations de l'an dernier (seulement 14 départs du 06 !) et demandé un calibrage plus « équilibré » permettant de prendre en compte les nombreuses demandes et situations souvent

difficiles.

Nous avons également rappelé l'important travail mené par le SNUipp concernant la vérification des barèmes relatifs aux demandes de changement de département, en lien avec les services de l'IA qui ont su se montrer réactifs.



6) Grille de notation.

3 groupes de travail – en réalité 1 seul puisque la 1ère rencontre avait lieu sans présence de l'IA adjoint ; la seconde, alors même qu'aucun document de travail n'avait été fourni en amont...- avaient eu lieu en amont dont nous avons fait largement état dans nos Lettres internet.

La pétition unitaire, réclamant le maintien de la grille actuelle et très massivement signée par les collègues, a été remise à l'IA.

Le SNUipp-Fsu a maintenu son opposition à cette nouvelle grille mise en place dans la précipitation, dossier pourtant guère urgent puisqu'un chantier ministériel s'ouvre sur la question de l'évaluation des enseignants sou peu...

Par ailleurs la grille actuelle donne satisfaction avec une référence à une note moyenne. L'IA ne veut plus de ce marqueur et instaure une amplitude 4,5 points pour tous les échelons sauf pour le 4ème qui oscillerait entre 10 (note plancher) et 12 (note plafond). Le SNUipp a également indiqué que ce ralentissement des carrières touchait directement la question des promotions seule source actuelle d'augmentation du pouvoir d'achat. Encore une fois l'IA nous parle d'allongement des carrières, ce qui est un problème politique et non éducatif.

Quid de l'aspect « formatif » de l'inspection ??

Des différences de taille avec le projet de nouvelle grille demeurent, à savoir une amplitude de 4,5 points pour tous les échelons au-delà du 4ème et la disparition de la note moyenne qui sert pourtant de repère et de référence pour les collègues.

Le SNUipp-FSU a demandé à nouveau que dans le pré-rapport de l'IEN figure, comme cela était le cas il y a quelques années, la proposition de note de celui-ci afin que dans le cadre de la transparence les collègues puissent comparer avec la note finale portée par l'IA.

Refus... On peut s'interroger sur les raisons de ce refus...No comment. Chacun, enseignant comme IEN, ne devrait-il pas assumer ses responsabilités ?

Une « idée sortie du chapeau » pendant la Capd, alors même que nullement évoquée lors des groupe de travail : que le pré rapport émanant de l'IEN, suite à l'inspection, soit adressé en premier lieu à l'IA– avant envoi aux collègues !- ceux-ci pouvant faire part de leurs remarques une fois la note arrêtée ! .

Le Snuipp s'est fortement opposé à cela ; l'IA maintient le dispositif actuel, à savoir pré-rapport adressé aux collègues qui ont quinze jours pour remarques éventuelles avant renvoi à l'IEN qui transmet par la suite à l'IA.

L'IA maintenant le principe de cette nouvelle grille, nous avons demandé que soit mis au vote un vœu déposé par l'ensemble des organisations syndicales réclamant le maintien de

la grille actuelle. 10 voix pour, 10 contre... et voix prédominante de l'IA.

**La nouvelle grille de notation sera donc mise en place dans le département à la rentrée prochaine malgré l'opposition de tous les syndicats et de plus de 1000 collègues.
Dialogue social...**



7) Questions diverses posées par le SNUipp

- **Remplacement concernant le poste de psychologue de Nice 1.** A la demande du Sniper, un appel à candidature sera fait pour terminer l'année si la position administrative de cette collègue évolue.

- **Problèmes de violence dans les écoles :** ils ont tendance à se multiplier. Le SNUipp a fait état de trois situations récentes où des enseignants ont été agressés par des élèves. Pour deux d'entre-eux, cela a été le fait d'enfants en inclusion scolaire. Si la loi de 2005 comporte des aspects positifs et des valeurs morales louables, /il n'en demeure pas moins que l'inclusion « à tout prix » a ces limites. Dans une des situations, les parents de l'enfant sont aussi demandeurs d'autres solutions pour leur enfant.

Nous avons demandé instamment que des solutions soient trouvées pour une scolarisation dans des établissements adaptés (IME, ITEP).

L'IA s'est engagé à trouver une solution à la rentrée des vacances de février. Nous suivrons de près tout cela.

- **Plusieurs autres situations individuelles ont également abordées.**

Distancier ZIL/BD : à noter que le distancier permettant le calcul des indemnités des remplaçants sur la circonscription de Carros Trois Vallées, devrait être modifié car comportant des erreurs kilométriques. L'IA a saisi le service informatique national dans ce sens.